

## Rapport du conseil communal du 8.1.2020

**Présents** : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers

Excusé(e) : Néant

### Assermentation de monsieur Marc Jacoby comme nouveau conseiller communal

Le bourgmestre procède à l'assermentation de monsieur Jacoby comme nouveau conseiller communal en présence des autres membres du conseil communal. Il tient à remercier le conseiller sortant monsieur Schiltz pour son travail de grande valeur et souhaite la bienvenue et beaucoup de succès à monsieur Jacoby.

### Point 1 : Correspondence

Néant

### Point 2: Questions écrites au collège échevinal

#### *a) Questions émanant de la CSV: Drénkwaasserversuergung an der Gemeng*

Bei der genauer Analyse vum Budget 2020 kann en feststellen, dass et am Beräich vun der Drénkwaasserversuergung Onstëmmegkeete ginn.

De Syndicat des Eaux du Sud (SES) liwwert der Gemeng Fréiseng 301.663 m<sup>3</sup>/a Drénkwaasser. De Verkaf vun der Gemeng beleeft sech just ob 177.769 m<sup>3</sup>/a. Dat heescht datt iwwer 41% vum Drénkwaasser (123.894 m<sup>3</sup>/a ->339.435 Liter pro Dag) net verkaf gëtt, mä verluere geet. Des Zuele stamen aus dem Joer 2018.

Waassergesetz (Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau) gesäit en käschendeckende Betrib bei Waasserwirtschaft vir. Och hei sinn Zuelen net koherent am Budget 2020: Akommes vun Euro 715.500 zu Ausgabe vun Euro 835.200. Dobäi sinn och d'Recetten aus dem Loyer vun der GSM Antenne mat berécksiichtegt, déi hei näischt verluer hunn (Art. 2/630/708215/99001)

- Kenne mir, fir d'Joren 2016 bis 2019, déi genau Zuelen iwwert Quantitéit Waasser wou kaf an och verkaf gëtt kréien.
- Wéi héisch si Verloschter am Réseau vun der Gemeng?
- Gëtt un enger Upassung vun den Drénkwaasser-an Ofwaassertaxe geschafft?
- Wann Jo, wéini soll et zu dëser Upassung kommen?
- Wéi steet d'Gemeng bei der Ëmsetzung vum LuxWSP (Water Safety Plan)?

Le bourgmestre précise que le chiffre des ventes 177.769 m<sup>3</sup>/a est erroné et à remplacer par 203.560m<sup>3</sup>/a. Il distribue aussi le relevé des années précédentes, et précise qu'en 2018 on a eu

deux grandes fuites d'eau et à cause du remplacement des vannes d'arrêt on a dû rincer les conduites d'eau plus que d'habitude.

Une explication supplémentaire donnée par monsieur Beissel précise pourquoi les chiffres dans le budget sont si considérables : les dépenses élevées résultent d'une nouvelle ventilation des salaires des ouvriers, plus de détails plus tard lors des explications données dans le cadre du budget.

La remarque du pourcentage relativement élevé des fuites d'eau dans notre réseau est fondée : l'absence de compteurs d'eau pour tous les bâtiments communaux fait que nous ne pouvons pas constater actuellement d'où viennent les fuites d'eau. C'est pour cela que la priorité est donnée maintenant à l'acquisition et l'usage de nouveaux compteurs d'eau électroniques.

La taxe pour l'eau potable et l'eau usée restera tel quelle.

Le dossier technique n°1 existe déjà, il s'agit du Label DREPSI. En 2020 la commune va faire un dossier technique n°2 et sur ce dossier la commune se base pour faire le Water Safety Plan.

### **Point 2A : demande d'ajoute à l'ordre du jour du point « nouveau rang d'ordre dans le conseil communal »**

Le bourgmestre précise qu'il faudra adapter l'ordre du jour d'aujourd'hui pour ajouter le nouveau rang d'ordre dans le conseil communal suite au remplacement du conseiller Schiltz par le nouveau conseiller Jacoby.

Il demande si tout le monde vote pour l'ajout de ce point sur l'ordre du jour de la réunion : vote unanime. Le tableau est adopté ainsi. Il sera signé plus tard dans la soirée.

### **Point 3 : Classement comme monument national de l'ancienne menuiserie d'Aspelt**

Le conseil communal décide d'approuver la proposition du ministère de la culture de classer l'immeuble sis 18, Munnerëferstrooss L-5730 Aspelt comme monument national.

Vote : unanime.

### **Point 4 : Approbation d'un règlement de circulation temporaire sur la rue « Um Buerbiert » à Hellange**

Le conseil communal décide d'approuver le règlement de circulation temporaire sur la rue « Um Buerbiert » à Hellange pour travaux de réaménagement de la rue.

Vote : unanime.

### Point 5 : Approbation taxe de participation pour brevet d'animateur

Le conseil communal approuve la fixation des droits d'inscription aux formations d'animateurs A/B/C/D/E.

Vote : unanime.

### Point 6 : Discussion et vote du budget rectifié 2019 et du budget 2020

Le bourgmestre entame les discussions avec une modification du budget 2020 : le nouveau budget se chiffre désormais à 140.260€ boni, cf. page 92 du document concernant le budget.

Cette différence résulte surtout du décompte rectifié de l'Office Social selon lequel il nous reste seulement 17.763,24€ à payer au lieu de 124.000€ (cf page 66 du budget)

Page 11 du document : dans les recettes ordinaires sous « 3<sup>e</sup> âge » le service de proximité se chiffre maintenant à exactement 12.129€.

Page 12 du document indique la somme de 1.500€ : il s'agit ici de la taxe de participation qui vient juste d'être votée pour un maximum de 25 participants concernant le brevet d'animateur.

A la page 23 du document, on parle des jetons de présence pour les commissions consultatives.

Page 32 renseigne sur les dépenses en relation avec les moniteurs et d'autre part sur l'allocation de vie chère.

Page 42 sous « voirie vicinale » : il s'agit d'une adaptation de la ventilation des salaires de nos ouvriers communaux : le pourcentage est porté de 35% à 60%, et sous « cimetières » le pourcentage de 20% a été adapté à 10% maintenant.

A la page 45 il s'agit également de l'adaptation de la ventilation des salaires de nos ouvriers communaux : sous « alimentation en eau » le pourcentage de 25% a été diminué à 10%.

Monsieur Beissel continue son discours au sujet du budget en répondant aux questions écrites de monsieur Gaffinet (LSAP) (cf annexe) Il demande ensuite s'il n'y a plus d'autres questions : réponse négative.

Suivent les discussions concernant le budget.

Monsieur Gaffinet reçoit la parole du bourgmestre et présente la position du LSAP. Après l'énumération des points positifs et négatifs il annonce que **le LSAP votera pour** le budget car celui-ci inclut beaucoup de leurs propositions.

Monsieur Beissel réagit sur les points énumérés et remercie monsieur Gaffinet.

Monsieur Arend réagit de son côté sur les explications données à l'instant par le bourgmestre.

L'avis du président de la commission des finances, monsieur Heuertz, est demandé par l'assemblée. Monsieur Heuertz, pour sa part, répond aux différentes déclarations et fait part des préoccupations et des suggestions de la commission des finances.

Monsieur Beissel lui remercie et prend position aux différentes critiques. Il promet aussi que la commission des finances sera désormais plus intégrée dans l'élaboration du prochain budget.

A ce stade des discussions le bourgmestre tient à remercier vivement madame Myriam Gales pour son travail fastidieux et précieux qu'elle a accompli à côté de son travail quotidien pour établir le budget que nous tenons en mains. Dû à un changement du personnel important ces derniers temps on a eu un peu de retard dans l'élaboration du budget, ce qui explique pourquoi les membres du conseil communal ont reçu seulement la documentation du budget assez tard cette-fois-ci.

Le débat se poursuit par les arguments du CSV avec comme porte-parole monsieur Arend.

Monsieur Arend commence d'abord par louer le fait que finalement tout s'est bien terminé après les nombreux changements du personnel ces derniers temps.

Ensuite suivent les nombreuses critiques de la part de l'Opposition, ce qui aboutit à la déclaration que le CSV **votera contre** le budget proposé. Surtout parce que dans les yeux du CSV la Majorité Är Equipe-DP n'est pas assez ambitieuse et ne travaille pas assez. Pour la première fois depuis très longtemps la commune disposerait de beaucoup de fonds dans le budget ordinaire et le collège échevinal ne l'investit pas suffisamment.

Suivent les réactions de monsieur Beissel et monsieur Mongelli. Monsieur Beissel remercie également monsieur Arend pour son discours et admet qu'il ne comprend pas toutes ces accusations. Discussions animées à tour de rôle entre plusieurs conseillers.

**On conclut les débats par le vote du budget : 8 conseillers votent pour et 3 contre le budget rectifié 2019 et le budget 2020, donc budget approuvé par la majorité.**

### **Dernier point de l'ordre du jour, point 7 : questions orales au collège échevinal**

- Monsieur Gaffinet demande pourquoi la Maison Relais n'a pas encore ouvert ? Monsieur Beissel répond à cause d'un robinet ! L'Inauguration de la maison relais est prévue soit avant soit après les vacances de carnaval.
- Le bourgmestre tient à présenter madame Mireille Gilbertz ici présente, nouvelle collaboratrice dans l'administration communale depuis le 2.1.2020.
- Monsieur Arend se renseigne au sujet du « règlement » de bus dont on parle dans le rapport de la commission scolaire de novembre 2019. Monsieur Beissel répond qu'il s'agit d'une charte de bonne conduite plutôt qu'un règlement, qui existait déjà et qui a été mis à jour maintenant, et que le conseil communal n'a point besoin de voter cette charte dans une séance du conseil communal.
- Monsieur Arend fait remarquer qu'une interview donnée par les responsables de la commune dans un journal a abordé le sujet des réfugiés : la commune a sa responsabilité à prendre dans ce sujet sensible et elle devra jouer un rôle exemplaire pour intégrer les réfugiés qui viendront habiter dans la commune. Monsieur Beissel le rassure qu'également des familles seront logés dans des maisons et logements dont

l'Etat est le propriétaire. A titre d'exemple d'intégration qui fonctionne bien on peut citer le « Babel-Café », la « Table de conversation » et le « Kleederschaf ».

- Madame Hoffmann-Carboni parle au nom de la commission d'intégration en précisant que toute proposition au sujet des réfugiés et leur intégration est la bienvenue dans la commission d'intégration.

Le bourgmestre demande à l'assemblée s'il reste encore d'autres questions : non.

Il clôture la séance à 19h en indiquant les 2 dates pour les prochains conseils communaux : le 29 janvier et le 26 février 2020. Le budget est encore signé par les conseillers avant de quitter l'assemblée.